



ADEPALE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 janvier 2024

# FIN DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES POUR LES PME ET ETI : L'ADEPALE REDOUTE DES BAISES DE PRIX QUI AFFAIBLIRONT LES FILIERES AGRICOLES

**Alors que les négociations commerciales se terminent ce jour pour les PME et ETI de l'alimentation, l'ADEPALE constate des demandes de baisses de prix déraisonnables et déconnectées des variations de coûts supportées par les entreprises.**

Depuis le 1er décembre, les négociations commerciales se déroulent dans un climat extrêmement tendu puisque la plupart des distributeurs formulent, par principe, des demandes déflationnistes alors que les demandes de hausse des tarifs des PME et ETI sont restées modérées (inférieures à 4,5% pour la très grande majorité) et strictement liées aux variations de coûts des matières premières agricoles et industrielles, de l'énergie ainsi qu'aux hausses des salaires, des services (banques, assurances...), des taux d'intérêt et des coûts de stockage.

L'ADEPALE s'inquiète de l'avenir des lois Egalim, puisque la grande distribution démontre lors de ces négociations une faible sensibilité à la sanctuarisation des matières premières agricoles.

Les adhérents de l'ADEPALE font par ailleurs l'objet de menaces de déréférencements qui se matérialisent par une modification d'assortiments pour permettre aux distributeurs d'augmenter leurs marges.

L'ADEPALE regrette que les déclarations des ministres appelant à une modération de l'inflation soient instrumentalisées par les distributeurs pour faire pression sur les entreprises qui ont, depuis la guerre en Ukraine, dû rogner leurs marges pour offrir des produits compétitifs aux consommateurs.

Pour Jérôme Foucault, Président de l'ADEPALE : « Nos adhérents font une nouvelle fois l'objet de menaces et de demandes de baisse de prix, en dehors de toute réalité économique. Si nous voulons protéger nos agriculteurs, nos savoir-faire, et notre outil industriel, il est urgent de prendre en compte les enjeux des PME et ETI qui transforment des filières agricoles et des produits marins.

L'arrivée d'un nouveau Gouvernement est l'occasion d'amplifier l'impulsion qui avait de prise lors du Salon International de l'Agriculture, de revoir le formalisme des négociations commerciales et de rendre opérationnelles plusieurs mesures, dont la création d'un fonds public-privé dédié à l'investissement dans les PME et ETI alimentaires ».

---

**À propos de l'ADEPALE, association des PME et ETI alimentaires transformateurs en France.**

Au cœur de la chaîne alimentaire française, les plus de 3 000 PME et ETI représentent 56% du chiffre d'affaires (110 milliards d'euros) et 63% de l'emploi (275 000 salariés) de l'industrie agroalimentaire française. Aux côtés de quelques grands groupes, ces PME et ETI font vivre le tissu économique local par leur dynamisme et s'inscrivent dans la vie quotidienne des Français à travers des produits et des marques emblématiques bien connues et appréciées des consommateurs.

L'ADEPALE fédère les Entreprises du Traiteur Frais (**ETF**), la Fédération française des Industries d'Aliments Conservés (**FIAC**), les Entreprises des Glaces et Surgelés (Les **EGS**), la Fédération Nationale des Légumes Secs (**FNLS**), le Syndicat des Fabricants de Végétaux Frais Prêts à l'Emploi (**SVFPE**) et le Syndicat de la Rizerie Française (**SRF**).

[www.adepale.org](http://www.adepale.org)

---

**Arnault, Sandra & l'équipe ADOCOM - Service de Presse de l'ADEPALE**

**vous remercient de votre attention.**

**Tél : 01.48.05.19.00. – Courriel : [adocom@adocom.fr](mailto:adocom@adocom.fr)**